
Raisins

Les éléments du libre-échange qui visent le vin auront un effet important sur la viticulture. Les modifications que les provinces devront apporter aux pratiques de production et de mise en marché de leurs vins pourront affecter l'utilisation de raisins intérieurs pour la viticulture. D'après certaines estimations, les producteurs d'un tiers au maximum des 77 000 tonnes de la production totale ontarienne et du gros des 12 000 tonnes de la production de la Colombie-Britannique devront procéder à certains rajustements.

La production de raisins se concentre en Ontario (9 356 hectares et 1 149 exploitations), en Colombie-Britannique (1 444 ha et 325 exploitations), au Québec (69 ha et 47 exploitations) et en Nouvelle-Écosse (44 ha et 42 exploitations). Le nombre de producteurs à temps plein est d'environ 140. Les entreprises produisant du raisin qui cultivent aussi d'autres fruits pourraient éprouver certaines difficultés si ces derniers ne rapportent pas suffisamment pour compenser. Les recettes annuelles moyennes tirées de la production de raisin ont été d'environ 39 millions de dollars ces cinq dernières années.

Le jus de raisins fait actuellement l'objet d'un tarif de 15 pour cent. Le jus est un débouché important pour les excédents de raisins lors des années de récolte abondante et la levée du tarif pourrait poser un problème. Les revenus que touchent les producteurs seront alors réduits.

Il arrive souvent que notre production intérieure de raisin soit excédentaire. En effet, au cours de six des dix dernières années, l'Office des produits agricoles a dû acheter des excédents de ce fruit, y compris environ 15 000 tonnes de raisin de la récolte de 1987. En outre, les administrations publiques sont venues en aide au secteur en lançant à son intention un certain nombre de projets de commercialisation, d'assurance-récolte, d'évaluation de variétés et de repeuplement en vignes. Depuis plusieurs années, les producteurs canadiens de vin et de raisin éprouvent des difficultés et il était devenu manifeste que le secteur devait rationaliser ses activités. L'Accord de libre-échange n'a fait que précipiter les choses et le Ministre de l'Agriculture a entrepris des consultations avec les gouvernements provinciaux et l'industrie viticole pour parvenir à des recommandations permettant d'améliorer la compétitivité du secteur.

Fruits tendres

La production de pêches et de poires est en baisse, et l'Accord ne devrait pas changer la situation. Il pourra nuire également au secteur de la transformation en Colombie-Britannique. Les producteurs pourraient alors concentrer leurs efforts sur la production de pêches pour le marché en frais ou d'autres fruits de verger qui seront moins durement touchés.